



MAIRIE DE PESSINES

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 10 Février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi dix Février à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe DELHOUME, Maire.

Nombre de membres : En exercice : 13 ; Présents : 12 ; Votants : 13 ; Quorum : 7

Date de convocation : 03 Février 2025

Présents : Mrs DELHOUME Philippe - BON Pierre - DUMAND François - GARDAIS Olivier - GOUINEAUD Frédéric - MIMOL Jean-Claude - ROUX Stéphane et Mmes AUTANT Sophie - de KERROS Isabelle - LUCAS Annick - MESLAND Christine - RÉMY Véronique

Excusé: M. LESSEUR Thierry pouvoir à Mme MESLAND Christine

Absent :

Secrétaire de séance : M. ROUX Stéphane

1ère partie : 18h30 : RAPPORT ZONES HUMIDES

Intervention de Mrs CHEMINARD Sébastien et MAZIN Antoine sur le résultat du rapport des zones humides.

M. le Maire rappelle que l'agglomération de Saintes s'est engagée dans la réalisation de l'inventaire des zones humides afin de répondre aux exigences réglementaires en lien avec l'élaboration du PLUi.

Pour réaliser cette mission, le Syndicat Mixte Charente AVAL, Syndicat GEMAPIen, a fait appel à un prestataire de services. Ce dernier a assuré la mise en œuvre de l'inventaire selon la méthode établie par le SAGE Charente.

Un groupe d'acteurs locaux composé d'élus de la commune, de représentants d'associations, de représentants socioprofessionnels notamment agriculteurs, a été constitué. La composition de ce groupe a été actée par lors de la réunion du Conseil Municipal du lundi 15 janvier 2024.

Plusieurs réunions ont eu lieu afin de suivre et coordonner le travail :

Réunions	Ordre du jour	Date	Nombre de personnes présentes du groupe d'acteurs
1ere réunion du groupe d'acteurs	Présentation de la problématique « zones humides et haies » et de la méthodologie Recueil d'informations sur les zones humides communales (localisation, fonctionnement...)	08/04/2024	5
2ème réunion de terrain avec le groupe d'acteurs locaux	Présentation de la méthode de délimitation et caractérisation sur le terrain	08/04/2024	5
3ème réunion = Restitution auprès du groupe d'acteurs locaux	Restitution d'un dossier (état général, carte, fiches descriptives)	10/10/2024	3

Les prospections de terrain se sont déroulées en majorité entre le 03 et 05 juin 2024.

Les comptes rendus ont été adressés par la mairie aux membres du groupe d'acteurs au fur et à mesure des réunions, aucune remarque n'a été faite sur ces derniers.

Tout au cours du processus d'inventaire, la commune a communiqué auprès de la population sur le dossier au travers d'affichages divers et de la publication sur l'application Panneau Pocket.

La carte provisoire des zones humides a été déposée en mairie pendant 3 semaines sur la période suivante : du 23/09/24 au 10/10/2024.

3 consultations ayant abouti à deux remarques ont été constatées en mairie.

Les grands chiffres de l'inventaire

En séance, le bureau d'études Hydroconcept, missionné pour l'étude, présente en séance aux conseillers municipaux les principaux résultats sur le territoire communal.

- **Les zones humides**

Dans le cadre de cette étude, la prospection de terrain a révélé la présence de **23,55** ha de zones humides répondant aux critères de l'arrêté ministériel du 24 juin.

Ce sont 226 sondages pédologiques qui ont été réalisés.

9 mares ont été répertoriées sur la commune pour une surface de 2740m².

Le réseau hydrographique de la commune a été décrit sur 5 446 m. Ceci correspond à des fossés présents pour faciliter l'évacuation des eaux ou des cours d'eau dont la majorité figurant pas dans le référentiel BdTopo de l'IGN.

Outre les zones humides, l'inventaire a aussi permis d'identifier d'autres éléments qui permettent de comprendre le fonctionnement hydrologique et la dynamique de l'eau : zone de ruissellement, source, ...

Plusieurs zones non humides mais présentant des sols hydromorphes (présentant des traces d'hydromorphie dans le sol à des profondeurs en deçà de 25 cm) ont été inventoriées lors de l'inventaire de terrain.

- **Le réseau bocager**

Au total, 11 362 mètres linéaires de haies ont été inventoriées sur la commune portant la densité du réseau bocager (hors boisement) à 18 ml /ha.

Les boisements s'étendent sur 284,3 ha sur la commune.

11 arbres isolés ont été recensés.

Suites à donner

De plus, M. le Maire rappelle que l'inventaire des zones humides est une étude technique devant être inclus dans le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

NB: le rapport d'étude et de cartographie des zones humides, du réseau hydrographique, des plans d'eau et du maillage bocager seront consultables en mairie.

Après débat, le conseil municipal invité à délibérer DÉCIDE à 12 voix POUR et 01 ABSTENTION :

- D'APPROUVER le recensement des zones humides, du réseau hydrographique, des plans d'eau et du maillage bocage ;
- DE DONNER pouvoir à M. le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

2ème partie : 19h00 : CONSEIL MUNICIPAL

QUORUM : M. le Maire indique que le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

PROCÈS-VERBAL : Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance 09 Décembre 2024 à l'unanimité.

En préambule, M. le Maire rappelle **l'ORDRE DU JOUR** :

- 1. Délibération formalités ouverture accès Vigifoncier (outil SAFER)**
- 2. Délibération prix de vente des lots 6 et 12 du lotissement « Champ Fleuri »**
- 3. Point Foyer – Café / Bibliothèque**
- 4. 1000 Cafés « Rapporteur Mme MESLAND »**
- 5. Désignation suppléant Saintonge Romane et ADELFA17*SIEMLEFA17**
- 6. Demande d'emplacement pour un Food Truck Info
Micro entreprise vente de Fruits et Légumes**
- 7. Informations et Questions diverses**

1) Délibération formalités ouverture accès Vigifoncier (outil SAFER)

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la signature d'un protocole d'accord relatif à l'accès et l'utilisation de l'outil Vigifoncier.

Suite à la signature de la convention cadre de partenariat établie entre la SAFER Nouvelle-Aquitaine et Saintes Grandes Rives l'Agglo, les communes peuvent disposer d'un accès à l'outil Vigifoncier.

Cet outil permet d'accéder aux informations de veille foncière sur son territoire.

Les informations communiquées sont classées selon 4 catégories :

- Notifications : notifications des projets de vente, issues des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) adressées à la SAFER par les Notaires ou les administrations ;
- Appels à candidature : appels à candidature émis par la SAFER ;
- Avis de préemption : avis de préemptions réalisées par la SAFER ;
- Rétrocessions : ventes réalisées par la SAFER.

Une formation, présentant l'outil et ses modalités d'utilisation, sera proposée aux utilisateurs, suite à la signature de ce protocole d'accord.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, délibère, 12 voix et 01 abstention, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit protocole

2) Délibération prix de vente des lots 6 et 12 du lotissement « Champ Fleuri »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux du lotissement « Champ Fleuri » (sauf la finition de voirie) sont terminés et qu'en conséquence, les terrains peuvent être vendus.

Il est proposé de fixer le prix de vente des parcelles, au vu du coût des travaux, du prix d'achat du terrain et du calcul de la TVA à la marge donné par le Trésorier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

- de fixer le prix du mètre carré à 92,00 € TTC.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à vendre les terrains et à signer tous documents nécessaires à ces ventes.

La répartition par terrain sera donc la suivante :

Prix de vente du lotissement : 92 € le m² TTC						Acquéreur
Lot	Référence cadastrale	Surface	Prix TTC payé par l'acheteur	Marge taxable	TVA	
6	AI n° 376	412 m²	37 904,00 €	29 008,23 €	5 801,65 €	Mme BRUA Marine M. LAMBERT Quentin

Prix de vente du lotissement : 92 € le m² TTC						Acquéreur
Lot	Référence cadastrale	Surface	Prix TTC payé par l'acheteur	Marge taxable	TVA	
12	AI n° 382	475 m²	43 700,00 €	33 443,96 €	6 688,79 €	M. Mme BARRAU José

3) Point Foyer – Café / Bibliothèque

Monsieur le Maire a fait le cahier des charges CCAT, puis architecte l'a vérifié. Une demande a été faite auprès de DEKRA par la mission de bureau de contrôle et de coordination S.P.S.

Le dépôt pour le marché ne va pas tarder à être publié sur « Marchés sécurisés ». 15 jours seront laissés aux entreprises pour répondre, 1 semaine pour la maîtrise d'œuvre pour faire le dépouillement des plis puis la commission Communal d'appel d'offres se réunira pour choisir les entreprises.

A la suite de cette réunion, au prochain conseil, Monsieur le Maire expliquera leur choix.

Monsieur le Maire a fait une visio pour une subvention FEDER « fond Européens » sur la partie énergétique du projet. La subvention serait entre 50 000 à 600 000 euros, les dossiers sont étudiés jusqu'à fin 2025 puis une réponse pouvant aller de 2026 à 2028.

La Commune pourrait être éligible car on dépasserait les 40 % d'économie d'énergie. Le dossier doit être déposé avant le début des travaux.

4) 1000 Cafés « Rapporteur Mme MESLAND »

Madame MESLAND Christine et Monsieur le Maire ont eu une visio avec la commerciale des 1000 cafés le 17 décembre 2024. C'est une association pour aider à la création de cafés, restaurants, cette aide est payante à partir de 3000 euros.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite car leur proposition ne correspond pas à notre projet de café/bibliothèque.

5) Désignation suppléant Saintonge Romane et ADELFA17*SIEMPLFA17

Vu l'arrêté n°2024/38 du 27 Août 2024 rapportant la délégation de fonction et de signature à Madame ERABLE Isabelle.

Vu la démission de Madame ERABLE Isabelle en date du 16 Octobre 2024.

Il faut désigner de nouveaux délégués à Saintonge Romane et à ADELFA17*SIEMPLFA17 pour y remplacer cette dernière.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211- 6 à 8, PROCÈDE au vote des délégués à différents organismes. Ont été élus à l'unanimité :

Nom du Syndicat	Délégué titulaire	Délégué Suppléant
Saintonge Romane	M. DELHOUME Philippe	Mme MESLAND Christine
ADELFA*SIEMPLFA17	M. MIMOL Jean-Claude	M. ROUX Stéphane

6) Demande d'emplacement pour un Food Truck Info

Le Conseil Municipal accepte la demande, Monsieur le Maire reprendra contact avec eux.

Micro entreprise vente de Fruits et Légumes

Le Conseil Municipal accepte la demande, Monsieur le Maire reprendra contact avec elle. Cette commerçante ambulante pourrait vendre sa production devant le café/bibliothèque et les personnes pourront lui commander des paniers de légumes.

7) Informations et Questions diverses

Monsieur le Maire lit les différentes informations et invitations reçues.

- a) Il félicite le personnel Communal et Madame MESLAND Christine pour tout le travail fait dans les archives et invite à la fin du Conseil Municipal les Conseillers à aller visiter la salle des archives.
- b) Il a dû faire arrêter une coupe de bois « Impasse Chantemerle » c'est un bois classé où il ne doit pas y avoir de coupe.
- c) Heure Civique : Invitation Assises Nationales Heure Civique - jeudi 6 mars 2025 de 9h30 à 16h00 au Sénat au Palais du Luxembourg à PARIS.
- d) Eau17 PROGRAMME D'ACTIONS RE-SOURCES - JOURNEE TECHNIQUE SUR LE MISCANTHUS le 20 février 2025 – Solution innovante pour les Collectivités de 9h00 à 12h30 au Lycée Desclaudes à SAINTES.
- e) Ciné-Débat : Et si changer le monde commençait dans l'assiette ? le lundi 17 février 2025 à 18h30 à l'Atlantic ciné à SAINTES.

Monsieur le maire a ensuite demandé aux différents conseillers ayant participé à une commission de bien vouloir en présenter les points principaux :

- f) Madame LUCAS Annick est surprise que le journal soit sorti sans réunion de la Commission de relecture, Mesdames de KERROS Isabelle et AUTANT Sophie également.
- g) Madame RÉMY Véronique informe qu'il y a toujours des problèmes « Rue des Châtaigniers » pour le stationnement et le sens de la circulation. Monsieur le Maire explique qu'il a envoyé une lettre pour le problème de stationnement à la personne intéressée mais il n'y a toujours pas eu de retour. Il a reçu la Major Sandrine REGRAIN à ce sujet. Les gendarmes passeront dans cette rue afin de verbaliser si nécessaire.
- h) Madame MESLAND Christine évoque le problème du mur « Rue des Allards » qui est maintenant fini. Monsieur le Maire rappelle qu'il a envoyé aux propriétaires une lettre avec

accusé de réception, qu'il les a reçus en présence de Madame MESLAND Christine et que maintenant un procès verbal en cours d'écriture qui sera transmis au Procureur de la République.

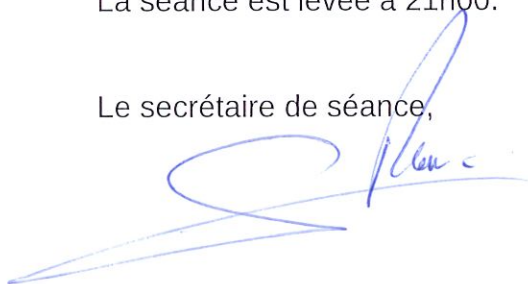
i) Les travaux de la maison Bourdin sont en attente tant que les travaux du foyer ne sont pas réalisés.

j) Madame AUTANT Sophie interroge sur les travaux de réaménagement de l'aire de jeux pour les enfants. Quand cela sera fait ? Monsieur le Maire répond que le temps n'est pas de la partie.

k) Monsieur MIMOL Jean-Claude explique sa réunion avec la Fredon sur les nuisibles, ils sont à la recherche de piégeurs, ils fournissent les cages et une formation est assurée.

La séance est levée à 21h00.

Le secrétaire de séance,



Stéphane ROUX

Le Maire,



Philippe DELHOUME